



Département de l'Hérault  
Mairie de Lunas  
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 avril 2014  
Membres en exercice : 15

L'an deux mille quatorze et le deux avril à dix-huit heures trente le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur Aurélien Manenc.

Présents : Mmes BARASCUT Véronique, CANTALOUBE Marie-Elise, CARLES Maria, COLLAS Elisabeth, DAAN Tatjana, DURAND Patricia.  
Mrs ACHER Joël, ANDRIEUX. Pierre, ASTIER Jérôme, CONNAC Julien, MANENC Aurélien, MAS Christian, RIVIERE Daniel, THARAUD Didier, TIECHE Michel.

Secrétaire de séance: Mme Elisabeth COLLAS

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 – Approbation du conseil du 28 mars 2014
- 2 – Elections des délégués aux structures intercommunales
- 3 – Mise en place des commissions
- 4 – Commission d'appel d'offre
- 5 – Délégations au Maire
- 6 – Indemnités des élus
- 7 – Projet installation entreprise
- 8 – Location terrain
- 9 – Questions diverses

## ORDRE DU JOUR

- 1 – **Approbation du conseil du 28 mars 2014**

Le compte rendu du conseil du 28 mars 2014 est approuvé à l'unanimité.

- 2 – **Elections des délégués aux structures intercommunales**

a) Election des délégués au sein du SIVOM Enfance Jeunesse La Cardabelle

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-I-1179 modifiant les statuts du SIVOM Enfance Jeunesse La Cardabelle

Vu l'article 10 indiquant la clé de répartition du nombre de délégués et de suppléants,

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués et 2 suppléants de la commune de Lunas,

Il est procédé à l'élection des délégués et suppléants. Le résultat des votes est le suivant :

Délégués titulaires :

- **Monsieur THARAUD Didier** : (15 voix POUR) élu à l'unanimité
- **Madame CANTALOUBE Marie-Elise** : (15 voix POUR) élue à l'unanimité

Délégués suppléants :

- **Madame CARLES Maria** : (15 voix POUR) élue à l'unanimité
- **Monsieur CONNAC Julien** : (15 voix POUR) élu à l'unanimité

b) Election des délégués au sein du Syndicat Mixte des Cinq Vallées (SM5V)

Faisant suite au scrutin municipal du 23 mars 2014, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à l'élection des nouveaux délégués pour le SM5V.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a transféré au SM5V, suite à la fusion entre le Syndicat Intercommunal des Trois Vallées (SI3V) et le SIVOM Orb et Gravezon entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les compétences suivantes :

- Service Eau Potable,
- Service Assainissement collectif,
- Service Assainissement non collectif (SPANC).

Monsieur le Maire présente les candidatures des conseillers municipaux souhaitant représenter la commune au sein du SM5V. Le nombre de délégués est fixé à deux titulaires conformément aux statuts du Syndicat.

Il est procédé à l'élection des délégués. Le résultat des votes est le suivant :

Délégués titulaires :

- **Monsieur MANENC Aurélien** : (15 voix POUR) élu à l'unanimité
- **Monsieur ANDRIEUX Pierre** : (15 voix POUR) élu à l'unanimité

c) Election des délégués au Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (article 2121-21)

Monsieur le maire indique qu'il est nécessaire de procéder à l'élection de deux représentants (1 titulaire, 1 suppléant) de la commune auprès du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

Il est procédé à l'élection des délégués. Le résultat des votes est le suivant :

- **Monsieur MANENC Aurélien** : (15 voix POUR) élu à l'unanimité délégué titulaire
- **Madame BARASCUT Véronique** : (15 voix POUR) élue à l'unanimité délégué suppléant

d) Election des délégués au Syndicat Mixte d'Energies du Département de l'Hérault- Hérault Energies.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (article 2121-21)

Monsieur le maire indique qu'il est nécessaire de procéder à l'élection de deux représentants (1 titulaire, 1 suppléant) de la commune auprès de Hérault Energies - Syndicat Mixte d'Energies du Département de l'Hérault.

Il est procédé à l'élection des délégués. Le résultat des votes est le suivant :

- **Monsieur MANENC Aurélien** : (15 voix POUR) élu à l'unanimité délégué titulaire
- **Monsieur RIVIERE Daniel** : (15 voix POUR) élu à l'unanimité délégué suppléant

e) Election des délégués au Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb et du Libron.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (article 2121-21)

Monsieur le maire indique qu'il est nécessaire de procéder à l'élection de deux représentants (1 titulaire, 1 suppléant) de la commune auprès du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb et du Libron.

Il est procédé à l'élection des délégués. Le résultat des votes est le suivant :

- **Monsieur RIVIERE Daniel** : (15 voix POUR) élu à l'unanimité délégué titulaire
- **Monsieur TIECHE Michel** : (15 voix POUR) élu à l'unanimité délégué suppléant

f) **Election des délégués à l'association COFOR**

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (article 2121-21)

Monsieur le maire indique qu'il est nécessaire de procéder à l'élection de deux représentants (1 titulaire, 1 suppléant) de la commune auprès de l'Association COFOR.

Il est procédé à l'élection des délégués. Le résultat des votes est le suivant :

- **Monsieur ACHER Joël** : (15 voix POUR) élu à l'unanimité délégué titulaire.
- **Monsieur CONNAC Julien** : (15 voix POUR) élu à l'unanimité délégué suppléant.

Monsieur le Maire rappelle que :

Les délégués aux écoles sont madame CARLES Maria et monsieur MAS Christian

Les délégués à la communauté de communes Avène-Bédarieux-Lamalou-Taussac-Le Bousquet d'Orb sont monsieur MANENC Aurélien (titulaire) et monsieur MAS Christian (suppléant).

### 3 – Mise en place des commissions

Monsieur le maire informe l'assemblée que l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de constituer des commissions. Il rappelle que le maire est président de droit de toutes les commissions. Monsieur le maire présente les différentes commissions qu'il souhaite mettre en place et demande à l'assemblée de désigner un vice-président pour chaque commission ainsi que ses membres.

Il y a donc lieu de créer les commissions suivantes :

**FINANCES :**

Vice-président : Monsieur MAS Christian

Membres : Mrs THARAUD Didier, ASTIER Jérôme, CONNAC Julien

**AMENAGEMENT :**

Vice-président : Monsieur TIECHE Michel

Membres : Mmes BARASCUT Véronique, CANTALOUBE Marie-Elise, DAAN Tatjana.

Mrs CONNAC Julien, RIVIERE Daniel, ANDRIEUX Pierre, THARAUD Didier.

**SOLIDARITE :**

Vice-président : Monsieur RIVIERE Daniel

Membres : Mme DURAND Patricia et Mr ASTIER Jérôme

**COMMUNICATION :**

Vice-président : Madame COLLAS Elisabeth

Membres : Mme DAAN Tatjana

Mrs TIECHE Michel, MAS Christian

**AGENDA 21 :**

Vice-président : Monsieur MAS Christian

Membres : Mmes BARASCUT Véronique, DURAND Patricia  
Mrs TIECHE Michel, ASTIER Jérôme.

**PORTE FEUILLE DE PROJET :**

Vice-président : Monsieur MAS Christian

Membres : Mmes CARLES Maria, COLLAS Elisabeth  
Mrs TIECHE Michel, RIVIERE Daniel

En cas de besoin certaines commissions pourront être créées et adaptées en fonction du sujet et de l'importance au moment opportun.

- **Création d'un CCCL** (Comité Consultatif Communal de Lunas) : Monsieur MANENC Aurélien propose au conseil municipal de créer, conformément à l'article L.2143-2 du CGCT, un comité consultatif communal chargé de l'amélioration du cadre de vie. Le conseil émet un avis favorable à ce projet. Il est décidé que la commission communication se chargera de l'appel à candidature afin d'approuver dans un prochain conseil la liste des membres qui composeront ce comité.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal adopte les propositions ci-dessus.

**4 – Commission d'appel d'offre**

Monsieur le maire propose de créer une commission d'appel d'offre qui sera composée par le maire ou son suppléant et trois membres du conseil municipal. Le conseil approuve à l'unanimité la création d'une commission d'appel d'offre et désigne les délégués ci-dessous nommés :

Madame CARLES Maria – Madame BARASCUT Véronique – Monsieur TIECHE Michel

## **5 – Délégations au Maire**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, de le charger par délégation de toutes les missions énumérées à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales. A l'unanimité le conseil délègue monsieur le maire pour être chargé des missions énumérées à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

## **6 – Indemnités des élus**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-23 et L.2123-24

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire et aux adjoints étant entendu que les crédits seront inscrits au budget municipal.

Monsieur le maire précise son choix de ne pas augmenter cette indemnité de la majoration de 15% prévue par les textes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet au 28 mars 2014 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et adjoints au maire (population de 500 à 999 habitants) :

Maire :	31 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique
Adjoints au maire :	8.25 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique

## **7 – Projet installation entreprise**

Monsieur le maire présente à l'assemblée un projet d'installation d'entreprise porté par une entreprise de couture qui souhaiterait louer un local sur la commune pour son atelier de couture et créations artisanales.

Une proposition pour la location des locaux de l'ancienne classe du primaire lui a été faite sous réserve de mise en conformité.

Il précise que les demandes de devis sont en cours pour :

- Travaux de petite maçonnerie et peinture
- Travaux électriques
- Isolation et menuiseries

Monsieur le maire demande à l'assemblée de l'autoriser à demander les subventions pour un montant de 11 000 euros environ auprès de Hérault Energies et du FISAC.

A l'unanimité le conseil autorise monsieur le maire à demander les subventions auprès des organismes cités ci-dessus pour les travaux de mise en conformité de l'ancienne classe primaire à hauteur de 11 000 euros environ.

## **8 – Location terrain**

Monsieur le maire indique que Mme Ballester Hélène propose à la mairie de louer des parcelles de terrains situées entre Poussel Rous et St Georges Est cadastrées F528 et F527 afin de faire pâturer ses chevaux.

Monsieur le Maire propose de faire un bail de location de 10 €/an.

A l'unanimité le conseil accepte de louer les terrains cadastrés F528 et F527 à Mme BALLESTER Hélène pour la somme de 10 € / an.

## **9 – Questions diverses**

### **Transport scolaire regroupement pédagogique Lunas/Joncels**

Monsieur MAS informe l'assemblée qu'il règne actuellement un conflit lattant entre les parents d'élèves et le chauffeur de bus assurant le transfert, pendant le temps méridien, des enfants entre les deux écoles Lunas et Joncels.

Il précise que cela a débuté juste avant les vacances de Noël, qu'une réunion a eu lieu fin décembre avec toutes les instances concernées y compris le chauffeur pris à parti, mais que le conflit perdure. Plusieurs actions ont été entreprises, les parents d'élèves précisent que si la situation demeure ils vont tenter des actions plus rigoureuses. Monsieur Mas indique que la mairie a entrepris des démarches auprès du conseil général et des autorités organisatrices du transport dont le résultat devrait être connu en fin de semaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.